

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.89.280

30 novembre 1989

DOUANIERS ET LE COMMERCE

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

| |
|--|
| 1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>TCHECOSLOVAQUIE</u> |
| 2. Organisme responsable: Direction fédérale de la normalisation et des mesures |
| 3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres: |
| 4. Produits visés (le cas échéant, position du SH, sinon position du tarif douanier national): Changeurs de prises en charge pour transformateurs de puissance (SH 85.04) |
| 5. Intitulé: CSN 35 1451 Transformateurs de puissance. Changeurs de prises en charge. Prescriptions techniques. |
| 6. Teneur: La norme est fondée sur la modification de la norme CEI 214-1976, publiée sous la cote CEI 14 B(CO)14. Cette modification a servi de base pour la norme ST SEV 634-88 du CAEM. La structure et les subdivisions des normes ST SEV 634-88 et CSN 351451 sont les mêmes que celles du document de la CEI. Les valeurs des paramètres diffèrent (les divergences sont indiquées dans le Supplément à la norme CSN 351451). |
| 7. Objectif et justification: Faciliter les relations commerciales au sein du CAEM et avec d'autres partenaires. |
| 8. Documents pertinents: CEI 214-1976 ST SEV 634-88 |
| 9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: Adoption: 31 décembre 1990 Entrée en vigueur: 1er janvier 1991 |
| 10. Date limite pour la présentation des observations: 31 juillet 1989 |
| 11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: |